

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
hors du Département, 1 fr. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 6 NOVEMBRE 1846.

Ainsi que nous l'avons dit, nous n'aurions pas provoqué le débat sur la tactique politique que doit suivre le parti radical, si nos confrères des départements ne l'avait ouvert. Nous y sommes entrés parce qu'il nous importait de le faire, et que la polémique s'emparait d'un sujet si grave. Nous avons déjà précisé les points principaux de la situation, nous devons prendre, il nous reste maintenant à nous occuper des moyens d'application.

redresser une mauvaise politique, il faut avant tout voir si elle est le plus vulnérable; il faut alors guider avec persévérance l'opinion dans cette voie.

Selon nous, la politique gouvernementale est intolérable en ce qu'elle touche la légalité, qu'il méprise sans cesse et foule aux pieds. Il importe donc de se fortifier dans la légalité, afin de le faire rentrer, ou de le forcer à en sortir complètement. On voit que nous jouons ici cartes sur table, sans circonspection et sans réticences. Si le gouvernement reste dans cette situation, il se renforcera, mais il en résultera quelque chose pour le pays; s'il en sort entièrement, il se ruinera, et nous n'arrivera à un état meilleur qu'après de graves embarras. Nous voulons essayer de la voie rationnelle, normale et régulière, laissant l'imprévu de côté, et n'usant de nos forces que dans les limites que la raison nous indique.

Le gouvernement appuie les monopoles; il pèse sur les classes ouvrières afin de favoriser les gros capitalistes. Nous nous à le combattre sur ce point sans relâche, et à détruire par la discussion ses fausses maximes d'économie politique, sans cela nous laisser aller à des excentricités qui feraient compromettre notre bonne foi ou notre jugement. En défendant sans cesse une meilleure répartition des bénéfices dans les affaires industrielles, nous serons constamment sûrs d'avoir pour nous les sympathies populaires et l'adhésion des gens de toutes les opinions.

Le scandale est grand dans les finances de l'Etat, la concussion monte de toutes parts, et chacun souffre des saturnales administratives auxquelles nous assistons. Révérons-les, non pas tant pour flétrir ceux qui s'y abandonnent que pour démontrer qu'elles sont la conséquence presque forcée de notre organisation politique. Le népotisme s'infiltrait partout, et dans un pays où l'on prétend que la démocratie coule à pleins bords, on cherche à surexciter les passions aristocratiques des siècles passés, on revient aux vieux usages, on veut, en un mot, greffer une nouvelle noblesse sur des sacs d'écus. Frappons donc du ridicule ces niaiseries prétentieuses. Enfin, quand il s'agit de nos relations extérieures, faisons que l'on comprenne bien, à notre langage, que nous ne sommes pas des fanatiques de patriotisme, et que, le jour où nous devrions verser le sang pour rendre à la France le rang qu'elle doit occuper, nous n'hésiterions pas.

Et cela peut se dire et se démontrer avec modération et mesure; tout cela peut se manifester avec simplicité et di-

gnité. Les partis ont tout autant besoin de consulter les convenances que les individus, ils ne sont pas plus exempts qu'eux des règles de bienséance; quand ils traitent, ils doivent, sans rien abandonner de leurs légitimes exigences, avoir pour eux l'avantage des procédés; quand ils agissent, ils ne doivent le faire qu'avec opportunité.

Cette opportunité, comment la constater? Evidemment en se rendant compte de l'état de l'opinion. Mais, pour se rendre compte de l'état de l'opinion, il faut la sonder avec soin, et, pour cela, employer des moyens réguliers. Le parti radical a sur tous les points de la France des organes qui ne manquent ni de dévouement ni d'intelligence; pourquoi, avant de prendre une résolution grave, ne pas les consulter? Il ne suffit pas qu'une mesure puisse paraître utile dans une réunion de patriotes pour qu'elle doive être jugée telle dans toutes les localités. Consultez donc avant d'agir, si vous voulez le faire avec ensemble, et au lieu de diviser les forces de la démocratie en l'agitant sans raison, augmentez-les en resserrant les liens qui doivent la maintenir dans l'union.

Voulez-vous qu'une manifestation ait de la valeur, faites non seulement qu'elle soit opportune, mais encore que cette opportunité soit généralement comprise; veuillez donc la soumettre à une discussion préalable. En ne le faisant pas, vous faites de l'arbitraire dans votre sphère, vous méconnaissiez les principes les plus élémentaires du système représentatif, vous disposez enfin des volontés sans savoir si elles sont préparées à vous suivre. Que les royalistes s'accoutument de cette manière de faire, nous le comprenons. Pour nous, c'est différent: nous ne demandons pas, ce nous semble, la vérité dans les lois électorales, pour ne pas, dans la pratique de nos affaires actuelles, nous y conformer. On parle souvent du peu d'accord qui règne dans le parti radical, cela se conçoit: on ne procède pas par des voies rationnelles quand on lui demande son concours. De là des dissidences, non seulement dans les questions de principes, mais encore dans les questions de moyens. Personne ne peut venir avec raison invoquer l'autorité de réunions consultatives; personne n'a donc de mandat précis et catégorique. De là l'isolement, de là des efforts sans résultat.

Consultons le passé, et nous verrons si la plupart des actes qu'on a provoqués au nom du parti n'ont pas échoué. Pétitions réformistes, souscriptions pour O'Connell, enquêtes industrielles sont restées dans des proportions étroites, mesquines. Prenez garde, avant d'accuser le pays, de bien vous rendre compte des motifs de nos insuccès. Ces motifs, nous nous contentons de les indiquer.

M. le maire de Lyon, dans la séance du 29 octobre, annonça au conseil municipal qu'il recevait des avis exacts sur la quantité de blé qui arrive chaque jour à Lyon; il assura que les arrivages dépassaient de beaucoup la consommation locale, et qu'une baisse prochaine était inévitable. Si ce magistrat était bien informé, il saurait que la plus grande partie de ces blés ne reste pas à Lyon. Notre ville n'est pas bien approvisionnée,

quoiqu'on en dise, et l'on ne conçoit pas qu'on entretienne ainsi la sécurité publique. Les cours vont toujours en s'élevant: aujourd'hui les blés se vendent sur les marchés de 42 à 43 fr. les 100 kilogrammes; au commencement d'octobre, ils ne se payaient que 36 fr. L'élévation du prix de voiture contribue beaucoup à cette hausse, et cette élévation n'est pas près de finir; on ne pouvait y mettre un terme qu'en organisant un service par terre, ainsi qu'on l'avait réclamé. L'administration n'a pris à cet égard aucune mesure.

Si la navigation du Rhône se trouvait tout-à-coup interrompue, soit par une crue, soit par une baisse d'eau, alors nous pourrions subir une véritable disette. En tout cas, les compagnies des bateaux à vapeur ne paraissent pas disposées à rien rabattre de leurs prix; au contraire, elles continuent à les élever. Au lieu de les arrêter dans cette voie, on semble les encourager; les lois sur les coalitions ont sommeillé pour elles, et la loi de la concurrence a été oubliée. On n'a voulu les gêner en aucune manière dans leurs spéculations.

On parle de 700 navires en chargement dans la mer Noire. Une fois à Marseille, ces 700 navires ne seront pas pour cela livrés au commerce; ils appartiennent à des spéculateurs qui en disposeront à leur gré, et les garderont en magasin pour attendre des prix plus élevés.

La cause de la hausse dans le prix du pain est toute dans la spéculation; c'est elle qui accapare sur nos marchés tous les blés disponibles, c'est elle qui retient dans des magasins ceux qui arrivent de l'étranger. Ces jours passés, près de cent mille charges de blé sont arrivées dans le port de Marseille; maintenant on n'en trouve plus à acheter. M. le maire de Lyon, qui paraît si bien informé, ne nous donnera sans doute pas d'avis sur ce point; mais, quoi qu'on fasse pour cacher la vérité, elle se fera jour, et du moins on saura à qui attribuer la malaise actuel dans le commerce des grains. Attendons-nous donc encore à la hausse; elle est annoncée comme devant se continuer jusqu'au mois de décembre. On voit que dans cette grave affaire des subsistances tout est prévu et calculé.

La Presse a été chargée par la cour de préparer à M. le prince de Joinville la voie par laquelle il doit arriver au grade d'amiral, en remplacement de M. Duperré. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans ce journal:

On s'occupe beaucoup dans le monde maritime d'un rapport adressé par M. le prince de Joinville à M. le ministre de la marine. Ce travail, digne de l'auteur de la *Note sur les forces maritimes de la France*, traiterait de l'installation et de l'armement des vaisseaux de haut bord. Le jeune amiral demanderait que l'on réformât les navires que l'on dit de 400 canons, quand ils n'en ont en vérité que 74, et que cette mesure fût prise d'autant plus promptement que nous avons sur le chantier des constructions de ce genre qu'il faudra démolir plus tard. Le rapport en question a déjà été soumis au conseil d'amirauté, qui a nommé pour l'examiner une commission dont les conclusions ont été favorables.

Les admirateurs de M. de Joinville semblent avoir déjà oublié les nombreux échecs que ses opinions et ses projets ont essuyés devant la chambre, lorsqu'ils y ont été produits et soutenus par MM. Hernoux, Leray et de Hell.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 NOVEMBRE.

UN AVEU IN EXTREMIS.

Il avait été l'un des plus braves colonels de l'armée. Après la mort de son père, — « les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père », — il quitta le service de l'Etat pour celui de la famille, et s'était retiré avec sa jeune fille Andrée et une parente, Mme Beliotte, qu'il avait épousée. Normand pour gouverner son ménage. Car Tyndal, quoique bon homme, n'avait pas voulu se remarier; Andrée était une de ces enfants qui semblent venues à regret sur la terre et que les étreintes de l'amour ont seules le pouvoir d'y retenir; il l'avait craint pour elle le régime d'une belle-mère.

Il est bien d'éviter Charybde, mais à condition de ne pas aller en Scylla. Mme Beliotte passait du reste pour une excellente femme. Elle avait élevé son fils et gouverné le ménage du colonel à la satisfaction complète de Tyndal. Tyndal était touché de ses soins. Mme Beliotte, nous l'avons dit, était parente, mais à un degré éloigné. Il eût pu l'épouser, et, dans ce cas, sa reconnaissance, il songerait à la récompenser ainsi un jour.

Il voulait assurer auparavant l'avenir de sa fille. Elle était jeune, blonde, fraîche et souriante. Cependant on se sentait, en la voyant, d'une émotion à la fois douce et pénible; il y avait dans son regard bleu et sur son front transparent ce mystique rayonnement que l'on rêve au front des créatures éthérées. On s'étonnait que tant si frêle pût vivre et conserver les roses de son teint et le feu de ses yeux.

Elle possédait à Auteuil l'une des villas les mieux situées. Rien de plus agréable que le pavillon dont il faisait sa demeure et les allées ombragées qui se prolongeaient dans son parc. Le parc et le pavillon étaient décorés de statues de marbre blanc. Mais si le colonel aimait les statues, il aimait encore plus sa fille; ces statues ne représentaient aucun des héros mythologiques qui, depuis leur invention, sont en possession de parer à tous les besoins de la jeunesse. Tyndal faisait exécuter chaque année une statue en pied de sa fille, en telle sorte qu'il retrouvait autour de son enfant à tous les degrés de son âge. C'était sa fantaisie de père. Tyndal avait un même nom, — Victorin Aubert, — signait ces diverses statues d'un même modèle.

Victorin Aubert, auquel paraissait échue en partage une étincelle du feu de Pygmalion, le divin créateur de Galathée, avait été appelé à Auteuil à l'âge de vingt-trois ans pour exécuter la première statue d'Andrée, alors âgée de douze ans. Victorin, à cette époque, revenait

d'Italie, où l'avait entraîné son admiration enthousiaste pour les œuvres des maîtres. Il en revenait seul; son père, compagnon de ses voyages, était mort en route. Cependant la première ébauche de son ciseau lui avait mérité l'estime et la confiance de Tyndal, et bientôt, entre le vieux colonel et le jeune sculpteur, il s'était établie une vive et cordiale sympathie. Tyndal aimait tant sa fille, et Victorin représentait avec une si parfaite expression la beauté angélique de la charmante enfant! Mais, sous l'influence de cette mutuelle sympathie, le caractère riche, généreux et fervent de l'artiste s'était manifesté, et Andrée, en présence des témoignages d'admiration affectueuse dont le vieux colonel comblait le sculpteur, avait senti peu à peu son cœur s'ouvrir.

Cet amour, né de l'amitié de Tyndal pour Victorin, Andrée l'avait enfoncé au dedans de son cœur. Les années s'écoulaient. Le jeune sculpteur habitait presque la maison du colonel, et dans ce rapprochement leur intimité se resserra de jour en jour.

Andrée était heureuse. Elle s'abandonnait avec confiance aux suaves aspirations du nouveau et indicible sentiment qui naissait en elle. Elle était heureuse. Placée entre son père et Victorin, entre ces deux amours profonds et purs, elle s'endormait dans le présent, bercée par les vagues rêveries d'un avenir d'ineffable bonheur.

Quant à Victorin, il n'était pas sans partager l'amour qu'il inspirait; mais ce qui était pour Andrée une douce joie devenait pour le jeune sculpteur une souffrance amère. Victorin était sans famille; en outre, il avait cette cruelle maladie qui affecte particulièrement les gens honnêtes: il était pauvre. Cependant il aimait Andrée, il l'aimait éperdument, et il sentait grandir son désespoir avec son amour, car il se disait qu'Andrée ne pouvait être à lui. L'avenir, si plein d'enchantements pour la jeune fille, était pour Victorin sombre et triste. Tyndal l'avait un jour surpris agenouillé, le visage couvert de pleurs, devant une statue d'Andrée qu'il venait d'achever.

Le vieux colonel, témoin des émotions passionnées de sa fille, des mélancoliques extases du jeune sculpteur, laissait cependant croître silencieusement leur amour. Il avait une haute estime pour le talent et le caractère de Victorin, et le bonheur d'Andrée était le rêve de sa vie. Il était riche, il abandonnerait sa fortune pour assurer ce bonheur.

Déjà Tyndal avait révélé ses projets à Mme Beliotte, et il se disposait à provoquer de la part des deux jeunes gens l'aveu de l'inclination qu'ils ressentent l'un pour l'autre.

Mais un matin qu'Andrée se trouvait dans le parc, bondissant çà et là au milieu des allées, rieuse, joyeuse et cueillant les fleurs, il se fit tout-à-coup sur sa tête un cri aigu; elle leva les yeux. Alors elle vit au plus haut du ciel un épervier qui planait en rond, et rétrécissait, au fur et à mesure qu'il descendait vers la terre, les cercles menaçants de son vol. Un pauvre pigeon, éperdu d'effroi, battait de l'aile au-dessus des arbres.

Elle poussa un cri.

Victorin arriva.

— C'est le pigeon voyageur du banquier, dit-il. Cet épervier va l'emporter.

— Mon Dieu! s'écria Andrée pâle et tremblante, ô Victorin! tuez ce

villain oiseau.

Mais un coup de feu retentit.

Au même instant le pigeon blessé s'abattit aux pieds de la jeune fille; l'épervier effrayé s'enfuit.

Andrée ramassa le malheureux pigeon dont le sang avait jailli sur sa robe blanche.

Elle avait laissé tomber ses fleurs; ses yeux étaient mouillés de larmes. — Victorin, dit-elle, sauvez ce pauvre oiseau. Il me semble que le sang s'échappe par ses blessures.

— Oui, oui, sauvez-le, répondit Victorin que l'émotion de la jeune fille gagnait; sauvez-le. Celui qui l'a blessé a fait preuve d'une cruelle maladresse.

— Oh! oh! quant à cela, non. Vous vous trompez, mon jeune ami, dit une voix derrière le sculpteur; je le vais bien.

Un homme se montrait par-dessus la muraille du parc, un fusil à la main.

— C'est le banquier, fit Andrée en tournant la tête du côté de l'homme. Oh! le vilain méchant, s'il dit vrai!

C'était, en effet, le banquier Hippolyte Flegeton, dont la propriété touchait la villa de Tyndal. Flegeton était dans les meilleures relations avec le colonel, qui lui avait confié sa fortune à faire valoir. Il s'était d'une échelle qui se trouvait appuyée sur le mur, et descendit dans le parc.

Il salua Andrée et lui prit des mains le pigeon voyageur.

— Si mon plomb ne l'avait pas arrêté, dit-il tout en s'occupant de dénouer une lettre qui se trouvait attachée sous l'aile de l'oiseau, il ne serait rentré au pigeonnier que ce soir peut-être; la frayeur l'aurait égaré, et il me vient d'Angleterre...

La lettre détachée de l'aile du pigeon, le banquier l'ouvrit précipitamment.

Mais, à la lecture de cette lettre, son visage pâlit; il porta la main à son front et désespéra.

— Oh! ruiné! ruiné! murmura-il entre ses dents. Mon Dieu!...

Andrée avait de nouveau ramassé le pauvre pigeon dont elle réchauffait l'agonie sur sa poitrine. Le banquier remonta par-dessus le mur et disparut.

Cependant, le même jour, et quelques heures seulement après cette scène, Flegeton se présentait devant Mme Beliotte.

Ce Flegeton était un homme de petite taille, sec, positif comme une action de chemin de fer.

— Ma chère madame Beliotte, dit-il à la gouvernante, j'aborde franchement la question qui m'amène près de vous: je voudrais la fille du colonel.

— Nenni, mon cher banquier, répondit Mme Beliotte. Vous arrivez trop tard. Mlle Andrée doit épouser M. Victorin.

A cette réponse, Flegeton toussa légèrement et se pinça les lèvres.

— Mais, dit-il, ce mariage n'est pas annoncé?

— Non, mais il est décidé. Le colonel attend le jour de sa fête, qui arrive après-demain, pour fiancer nos jeunes gens.

Flegeton respira.

Paris, le 4 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le maréchal Soult est attendu à Paris vers le milieu de ce mois ; des ordres ont été donnés pour préparer ses appartements. On assure que le maréchal a très régulièrement touché, depuis qu'il n'est plus ministre de la guerre, le même traitement qu'il touchait autrefois quand il cumulait les fonctions de président du conseil avec celles de ministre à portefeuille.

— Le *Moniteur* publie ce matin un rapport au roi de M. le ministre de la marine, relatif à trois croix d'officier et à 38 de chevalier dans la Légion d'Honneur, demandées par M. Bruat pour des marins et des chefs indigènes qui se sont bien conduits dans l'Océanie.

On écrit de Bayonne au *Times* :

La conduite du consul d'Angleterre ici lors du passage du duc et de la duchesse de Montpensier est regardée comme très significative. Agissant probablement d'après des inspirations reçues d'en haut, cet agent n'a pas seulement omis le témoignage ordinaire de respect accordé aux membres de la famille royale, c'est-à-dire qu'il n'a pas arboré le drapeau anglais au consulat, mais son bureau même a été fermé, et il était absent.

Afrique française.

ALGER, le 30 octobre. — A la date du 22 de ce mois, M. le général d'Arbouville avait quitté Oran, à la tête d'une colonne expéditionnaire, se dirigeant vers Sidi-bel-Abbès. Le bruit s'était accrédité, en effet, que l'émir, après s'être mis à la tête des contingents de cavalerie réunis de l'autre côté de notre frontière, chez les Zekkara, avait formé le projet de se porter vers le sud-est, et de tenter une razzia, soit sur les Hamianes-Cheragas, soit sur les Harars.

Des nouvelles de Sidi-bel-Abbès du 24 font connaître que M. le général d'Arbouville y a trouvé les populations calmes et sans inquiétude. Nos chefs arabes n'avaient point entendu parler de la marche de l'émir, et ils allaient jusqu'à mettre en doute que ce mouvement eût pu s'opérer sans qu'ils en eussent été informés. Malgré ces nouvelles rassurantes, le général d'Arbouville a continué son mouvement jusqu'aux limites du Tell, afin d'être en mesure d'agir suivant les circonstances.

Indépendamment des forces dont dispose cet officier-général, le commandant de la subdivision de Mascara s'est dirigé vers le sud, afin de protéger les populations menacées, et les colonnes d'observation établies à Saïda et à Tiaret ont reçu l'ordre de se porter en avant pour concourir au même but. Au reste, les Harars et les Hamianes-Cheragas étaient prévenus depuis quelques jours de se tenir sur leurs gardes. Il est donc vraisemblable que ces tribus se seront soustraites à l'attaque que nous supposons avoir été dirigée contre elles.

Nous ne saurions trop dire que ces dispositions ont été prises en vue d'une sage prévision, et que jusqu'à présent nous ne savons rien encore qui justifie les bruits qui se sont répandus dans la province d'Oran, dont l'aspect général est aussi calme que précédemment.

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE

Reçues à la mairie de Lyon.

(10^e liste.)

Produit d'une représentation au théâtre Joly, 29 f. — M^{me} Dory, 2 f. — M. Rieussec, président à la cour royale, 100 f. — Les membres du Cercle de la Fabrique, savoir : MM. Furnion, 5 f. ; J. M., 5 f. ; Monestier, 5 f. ; A. Laguaitte, 5 f. ; F. Dumont, 5 f. ; Vincent, 2 f. ; X. Jourdan, 2 f. ; Lemonon, 3 f. ; Reynier, 5 f. ; F. Ferrez, 5 f. ; Perroud, 5 f. ; Lafont, 3 f. ; Jubin aîné, 5 f. ; Sorlin, 5 f. ; Courle, 5 f. ; Dolbeau aîné, 5 f. ; Millioz, 5 f. ; Chanu, 5 f. ; Martin, 5 f. ; Durif, 3 f. ; Dubois, 5 f. ; Rey, 5 f. ; Michel, 2 f. ; Bergeon, 3 f. ; Rérolle, 5 f. ; Louis Dolbeau, 5 f. ; Demarquet, 5 f. ; Goyet, 5 f. ; Châtelain, 5 f. ; Ketteinbeil, 3 f. ; Delestang, 3 f. ; Manuel, 5 f. ; Louis Roux, 5 f. Total : 144 f. — Adme père, retraité, 3 f. — Tresca et Danguin, 100 f. — Laurent Tresca, 50 f. — Godemard et Meynier, 100 f. — 1^{re} liste ouverte chez M. Fromme, limonadier, 18 f. 25 c. — Savette, 10 f. — Paul Desgrand père et fils, 500 f. — César Jordan, 50 f. — Alexis Vidal père et fils, 50 f. — Jules Magaud, docteur-médecin, 10 f. — Julien Pilliard, 10 f. — Félix Parayon, 15 f. — Granger, Schulz frères et C^e, 100 f. — Guimet, membre du conseil municipal, 100 f. — Fouilhoux, médecin, 10 f. — Bouillier, membre du conseil municipal, 25 f. — De Polinière, 50 f. — Compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Lyon : La compagnie du gaz de Perrache, 1,000 f. ; le directeur et

les employés des bureaux et de l'usine, 118 f. 80 c. ; les électriciens de la compagnie, 60 f. 80 c. ; les ouvriers de l'usine, 169 f. 20 c. Total, 1,348 f. 80 c. — Joannès Mouterde, 50 f. — Les employés et ouvriers de la manufacture de faïence d'Arboras, 30 f.

Total de ce jour..... 2,905 f. 05 c.
Montant des listes précédentes..... 23,513 50

Total au 4 novembre inclus..... 26,418 f. 55 c.

Nous recevons la lettre suivante :

Annonay, le 4 novembre 1846.

Monsieur le rédacteur,
Nous vous offrons, Monsieur, nos remerciements pour l'empressement que vous avez mis à insérer notre lettre du 30 octobre. Aujourd'hui nous prenons la liberté de vous adresser une seconde liste de souscripteurs en vous priant de lui accorder la même publicité qu'à la première.

Agréez, etc.
GIRAUD PÈRE FILS ET CHAPUIS,
MM. B.-B. Canon, pair de France, 100 f. — Un anonyme, 30 f. — Charles Duret, 25 f. — M^{lle} Louise Duret, 25 f. — Laurent Duret, 25 f. — Un anonyme, 5 f. — Ravel père fils et Mouretot, 75 f. — Marcha père fils et Léorat, 20 f. — Et. Clozel et fils, 20 f. — Jean et Alexandre Paret, 20 f. — F. M. Montgolfier et Bravais, 20 f. — Et. Clozel-Boyer, 10 f. — M^{mes} de Lamajorie, 27 f. — Auguste Mignot, 10 f. — Jacquemet-Bonnefond, 20 f. — Presles, 15 f. — Bonnardel, 5 f. — Bertrand père, 5 f. — Castanier, 5 f. — François Chomel, 5 f. — Saint-Ange Chapuis, 5 f. — Eugène Fraisse, 5 f. — Pierre Deglesne, 5 f. — G. Chapuis, notaire, 10 f. — Paul Mignot, 5 f. — Henri Léorat, 5 f. — Louis Blachier, 5 f. — Chavanon, 2 f. — Drevon, 2 f. — R. Souchon, 5 f. — Jean Joly, 5 f. — Rouveure aîné, 10 f. — Ribes fils aîné, 5 f. — Régis Rouveure, 10 f. — Jean Marcha, 5 f. — Merle, 5 f. — Henri Tracol, 10 f. — C. Lesty fils aîné, 10 f. — Antoine Mazet fils, 2 f. — J.-M. Fuchey, 10 f. — Montagnon aîné, 10 f. — Deschaux jeune, 5 f. — Robert et Fortoul, 25 f. — Deschaux fils aîné, 3 f. — Fuchey aîné, 5 f.

Total de ce jour..... 636 f.
Total de la liste précédente..... 713

Total général..... 1,349 f.

EXPOSÉ

Lu le 29 octobre par M. le maire de Lyon au conseil municipal, en lui présentant les propositions de recettes et dépenses pour le budget de l'année 1847.

(SUITE.)

Trottoirs.

L'établissement des trottoirs était pour notre cité une question en quelque sorte vitale ; elle a été heureusement résolue. Partout où la largeur des voies publiques l'a permis, cette importante amélioration a été introduite, et les lacunes que, sous ce rapport, nos quais présentent encore çà et là disparaîtront, j'en ai l'assurance, très prochainement. La loi du 7 juin 1845 permettra à l'administration de vaincre les résistances particulières qu'elle a pu jusqu'à ce jour rencontrer.

Créer n'est pas toujours possible ; il est malheureusement des limites que toute administration ne saurait dépasser sans danger. Il faut alors chercher à améliorer ce qui est. En suivant cette voie, le résultat obtenu frappe peu les yeux de la population, sans doute, mais elle en éprouve immédiatement les avantages, et c'est là pour nous une large compensation. Cette pensée d'amélioration partielle a été la vôtre, Messieurs.

Pavage. Rues mises en chaussées.

La construction des trottoirs a été combinée avec un système de pavage qui a permis d'assainir nos rues et de faciliter la circulation aux piétons et aux voitures. Le pavage de près de soixante et dix rues, d'une longueur et d'une largeur plus ou moins considérable, a été refait et établi en chaussée, et donne ainsi à la cité une physionomie toute nouvelle. Dans ce nombre, plus de la moitié a été pavée à neuf ou pour la première fois. Ces derniers travaux, qui, je n'ai presque pas besoin de le dire, s'appliquent à des rues situées dans des quartiers opposés, celui de Perrache et celui du Nord, ont nécessité en même temps des travaux assez considérables de nivellement, de déblai ou de remblai.

Travaux à frais communs entre la ville et l'Etat.

Les travaux entrepris sur le domaine de la grande voirie, et aux-

quels vous avez fait concourir les deniers de la commune pour une part fixée par la loi, ont été conduits avec toute l'activité que les circonstances pouvaient permettre.

Quais.

Le quai Fulchiron, le quai Saint-Antoine ont été achevés ; le quai Villeroy le sera prochainement ; le beau et large pont de Nemours a remplacé celui du Change ; des crédits partiels ont été votés par vous pour l'élargissement des quais des Augustins, Saint-Benoît et Saint-Vincent, dont les travaux sont adjugés ; dans quelques mois, enfin, tomberont les constructions qui séparent le quai Villeroy du quai d'Orléans et obstruent encore la belle ligne qui règne sur toute la rive gauche de la Saône, depuis la barrière de Serin jusqu'à la jonction des deux fleuves.

Casernes municipales pour le logement des troupes de passage.

Une large part, vous le voyez, Messieurs, a été faite aux intérêts matériels. Il est encore d'autres mesures par vous adoptées qui ont une importance véritable ; je mets en première ligne celle qui a eu pour résultat d'exonérer la population du logement des troupes de passage. Ce bienfait, Messieurs, que tant de villes en France cherchent aujourd'hui à réaliser à notre exemple, a été vivement apprécié par nos concitoyens.

Conversion de l'emprunt.

L'emprunt de 2,004,000 f. contracté en 1844, à un taux d'intérêt élevé, remboursable à la volonté de la ville, ce qui semblait lui donner le caractère d'une dette perpétuelle, a été converti à l'intérêt de 4 1/2 0/0 avec remboursement à époque fixe ; cette conversion, réalisée d'une manière aussi prompte que facile, est une preuve nouvelle de la juste confiance que les capitalistes ont dans la situation financière de la cité.

Substitution du droit au poids au droit par tête sur le bétail.

Les premiers, Messieurs, vous avez substitué au droit perçu par tête de bétail le droit au poids, comme plus juste, plus équitable et plus propre à favoriser autour de nous l'élevage des bestiaux de petite race. Cette mesure, adoptée par vous, a été trouvée bonne par le gouvernement, qui en a demandé et obtenu l'application légale à toute la France.

Questions diverses.

Je passe sous silence, Messieurs, une foule de questions du plus haut intérêt qui, tour à tour, ont appelé de votre part les plus sérieuses méditations, telles que :

L'abaissement des droits d'entrée d'octroi sur les alcools ;

Les dépenses des enfants trouvés et abandonnés, qui nous imposent chaque année, de si énormes sacrifices ;

L'indemnité payée par la ville à l'Etat, sous le nom d'abonnement à raison de 7 f. par homme et de 3 f. par cheval, pour les troupes formant la garnison, non seulement pour celles qui se trouvent dans le rayon de l'octroi, mais encore pour celles qui stationnent dans les forts situés hors de ce rayon ;

La question de l'association des compagnies houillères du bassin de la Loire ;

Enfin la question, bien autrement importante pour nous, d'une distribution générale d'eau pour les besoins publics et particuliers. Cette dernière question a été résolue par vous en principe et théoriquement ; il restera à l'administration à la traduire en faits, et à soumettre pour cela à votre examen les plans et devis qu'elle a chargés des hommes de l'art d'étudier et de préparer.

(M. le maire termine cette récapitulation rapide de nos travaux par un tableau sommaire des dépenses extraordinaires, comprenant celles faites pendant les années 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845, celles votées au budget de 1846 et celles portées en prévision au budget du même exercice.)

En voici le résultat :

Années	Dépenses.	
1841.....	1,675,286 fr. 80 c.	
» 1842.....	1,742,824 »	
» 1843.....	1,430,844 23	
» 1844.....	1,709,687 33	
» 1845.....	1,799,968 04	
» 1846.....	3,103,980 16	

Total général..... 11,462,590 56

Ce tableau, messieurs, les chiffres qu'il présente prouvent mieux que tous les raisonnements l'activité de l'administration, votre sol-

— Eh bien ! madame Beliotte, dit-il, il faut que ce mariage n'ait pas lieu. Ce mariage ne doit pas avoir lieu dans votre intérêt, madame Beliotte, dans l'intérêt du colonel et de M^{lle} Andrée.

— Et comment donc cela ? fit la gouvernante surprise. Quel peut être mon intérêt à ce que ce mariage n'ait pas lieu ?

— Votre intérêt ? Mais ce mariage ruinerait votre avenir, ma chère madame Beliotte ! Ecoutez. Le colonel m'a parlé autrefois de la possibilité de cette étrange union ; cependant je croyais que vous l'en aviez dissuadé, car son intention serait alors celle-ci : Victorin en sa vie, vous le savez, et M. Tyndal n'aime au monde que sa fille. Afin d'assurer, autant qu'il est en lui, le bonheur de la pauvre enfant, il passerait sur la tête de Victorin la propriété de tout ce qu'il possède, en ne se réservant qu'une pension viagère, dont le quart serait réversible à sa mort sur votre tête, car le colonel ne pourrait être ingrat envers vous, madame Beliotte, qui vous consacrez depuis si long-temps avec abnégation aux soins de sa maison ; aussi vous laisserait-il le quart de sa pension viagère.

M^{me} Beliotte avait dressé les oreilles. Elle écoutait, la bouche béante, le regard fixe, comme étourdie par la révélation du banquier.

Celui-ci reprit :

— Voilà quelles seraient les intentions du colonel. Il ne vous épouserait pas, madame Beliotte, suivant son premier dessein ; il vous garderait près de lui en qualité de femme de charge. Mais si M. Tyndal ne peut être ingrat envers vous, il se pourrait que M. Victorin le devint envers lui, ou encore qu'il se ruinât. Alors serait perdue la pension viagère que le colonel aurait voulu se réserver. Alors la misère et le désespoir de cette union insensée vous précipiteraient l'un et l'autre dans la tombe.

— Mon Dieu ! vous dites vrai, fit la gouvernante avec stupeur ; ces réflexions ne m'étaient pas venues.

— Marier sa fille à un artiste, à un tailleur de pierres ! mais c'est lui préparer un avenir de pain et d'eau, ma chère madame Beliotte. Qui est-ce qui s'occupe des artistes aujourd'hui ? Eh ! l'utile chose, en effet, que de tailler des blocs de marbre ! Ne vaut-il pas mieux engraisser des bœufs ? On obtient des primes, au moins, à ce métier-là.

— Oh ! vous dites vrai, répétait machinalement la gouvernante.

— Quant à moi, j'aime M^{lle} Andrée en banquier et non en artiste, pour suivre Flegeton ; je la prendrais sans dot. Alors le colonel garderait sa fortune, alors il pourrait vous récompenser dignement de vos soins dévoués, en vous épousant, ma chère Madame Beliotte, et, au lieu de végéter misérablement jusqu'à la fin de vos jours dans la situation équivoque de femme de charge, vous atteindriez au rang auquel vous avez droit depuis long-temps.

— Mais M^{lle} Andrée aime M. Victorin, et c'est à peine si elle vous connaît, Monsieur Flegeton, observa la gouvernante.

A cette réponse, le banquier tressaillit, une vive rougeur lui monta au visage ; il avait gagné sa cause auprès de M^{me} Beliotte.

— M^{lle} Andrée m'aimera avant trois mois plus qu'elle ne peut aimer M. Victorin, répondit-il ; dans trois mois je la demanderai à son père. Je vous prie seulement de m'aider de votre influence auprès du colonel ; le

reste me regarde. Nous éloignerons dès demain M. Victorin.

Le soir de cet entretien, M^{me} Beliotte reçut de la part du banquier un magnifique présent d'orfèvrerie, sur lequel Flegeton avait eu le soin de faire graver le chiffre de la gouvernante enlacé au chiffre du colonel.

L'espoir d'en arriver à épouser Tyndal éveilla l'amour-propre de M^{me} Beliotte, et lui fut un puissant aiguillon pour seconder les manœuvres du banquier. La gouvernante craignait, en outre, l'avenir de misère que lui avait fait entrevoir Flegeton, au cas où, par suite du mariage d'Andrée avec le jeune sculpteur, le colonel se dépouillerait de sa fortune.

Du reste, pour éloigner Victorin de la maison de Tyndal, il n'était pas besoin de beaucoup d'artifice. Victorin se sentait dans cette maison de jour en jour plus mal à l'aise. Comblé des bienfaits du colonel, admis dans son intimité, il se reprochait presque comme une trahison l'amour que lui inspirait Andrée ; il évitait la présence de la jeune fille, et refoulait énergiquement les battements de son cœur. Aveugle comme le sont tous ceux qui aiment véritablement, il ne se croyait pas aimé, et la découverte qu'on pouvait faire un jour ou l'autre de son amour l'eût accablé de honte et de désespoir. Aussi feignait-il, relativement à Andrée, une maladroite indifférence. Cependant cette contrainte et l'inquiétude de la fausse situation où il se trouvait à l'égard de Tyndal et de sa fille lui étaient douloureuses ; il cherchait une résolution, et remettait de semaine en semaine à l'accomplir.

Le lendemain du complot formé par Flegeton et M^{me} Beliotte, ce fut précisément le colonel qui porta le premier coup au malheureux Victorin. Il descendait de son appartement ; Victorin se rencontra sur sa route.

— Mon ami, je vous quitte pour aujourd'hui ; lui dit-il, je vais à Paris faire quelques emplettes...

Et, se penchant à l'oreille du sculpteur :

— Car je marie Andrée ! ajouta-t-il en riant. Adieu !

Sur ce, il s'échappa.

Mais Victorin demeura foudroyé sur la place ; cette révélation le confondait. Enfin, il passa la main sur ses yeux comme un homme qui s'éveille et s'en fut trouver M^{me} Beliotte.

— M^{lle} Andrée doit donc se marier ? dit-il en raïssant sa voix.

— Qui vous a dit cela ? fit la gouvernante, le sourire aux lèvres. Eh bien ! oui, ajouta-telle, Andrée doit épouser Monsieur... Flegeton, le banquier.

Victorin n'en demanda pas davantage ; il monta à sa chambre. Là, il écrivit une lettre dans laquelle il avouait au colonel sa folle passion, et lui demandait pardon de son brusque départ ; il ne se sentait pas la force, lui disait-il, d'assister au mariage d'un étranger avec celle qu'il aimait.

Il redescendit, remit la lettre à M^{me} Beliotte et partit aussitôt.

La gouvernante lut la lettre et l'anéantit ; puis elle fit prévenir Flegeton. Flegeton imaginait, de son côté, une intrigue pour perdre le sculpteur. Toutefois, sur l'avis de M^{me} Beliotte, il se contenta d'envoyer au domicile que Victorin conservait à Paris un homme de confiance avec la mission d'entraîner par des offres brillantes le jeune artiste dans un prétendu château qu'il possédait au fond du Languedoc. Victorin était découragé ; il

était pauvre, et c'était, pensait-il, à cause de sa pauvreté qu'il n'obtenait pas la main d'Andrée. On lui offrait une fortune ; une lueur d'espoir lui vint. Il écrivit à Tyndal une seconde lettre dans laquelle il le suppliait follement d'intercéder en sa faveur auprès de la jeune fille, ajoutant qu'il reviendrait bientôt. Il adressa cette lettre à l'insensée au père d'Andrée, et partit avec l'homme de confiance du banquier pour le Languedoc, où il fut retenu par des embarras et des leurre sans cesse renaissants.

Cependant Tyndal, rentré chez lui, s'était informé des circonstances de la disparition du malheureux jeune homme. Mais M^{me} Beliotte lui avait répondu qu'elle ne savait pas où il était allé, qu'il était sorti sans lui rien dire. Le colonel se perdit en conjectures ; il attendit huit jours, quinze jours, il ne recevait pas de nouvelles : les lettres du sculpteur étaient interceptées par la gouvernante. Enfin Tyndal, que l'inquiétude d'Andrée incitait encore, se rendit au domicile de Victorin. Là, on lui dit que Victorin était en voyage ; on ne put lui donner aucun autre renseignement.

Le colonel retourna auprès d'Andrée, anéanti de surprise. M^{me} Beliotte commença alors une série de perfides insinuations, et Tyndal en vint à se demander s'il n'avait pas en effet été joué par le sculpteur ; mais il rejeta aussitôt cette indigne supposition que son caractère loyal et plein d'honneur refusait d'admettre ; il imposa silence à la gouvernante et interdit dans sa maison de rappeler le souvenir de Victorin.

Les mois s'écoulaient, Andrée devint rêveuse, son doux visage pâlit, ses yeux autrefois si brillants étaient tristes, chagrins, mornes, sa jolie bouche n'eut plus que des sourires fanés. La malheureuse enfant se rendait tous les jours au fond du parc, sous une sorte de tonnelle qui avait servi d'atelier au sculpteur. Là, elle s'asseyait, et, le front dans les mains, elle rêchissait tristement.

Tyndal suivait, le désespoir au cœur, les symptômes de cet étiollement douloureux. Il voyait s'effacer dans les yeux de sa fille ses joies et ses espérances. La pauvre Andrée succombait, son teint devenait plus pâle, ses joues se creusaient, elle avait des regards étranges. Il essayait de la distraire, elle lui souriait et secouait la tête sans mot dire. Tyndal sentait son cœur se briser.

Cependant Flegeton s'était présenté au colonel et lui avait demandé avec instance la main de sa fille ; le colonel lui avait répondu : « Faites qu'elle vous aime, et elle est à vous. » Flegeton s'était alors mis en frais de plaire, mais la pauvre Andrée avait paru tellement souffrir de ses assiduités, que Tyndal avait dû prier le banquier de remettre ses projets à un temps plus heureux.

La villa était triste, sombre et silencieuse. Le chagrin courbait la haute taille de Tyndal, les rides envahissaient son front pâli. Il était parvenu, à force d'amour, à rattacher à la vie cette frêle enfant, mais un autre l'avait remplacé dans le cœur de la jeune fille ; cet autre n'était plus là, elle succombait, et ses tendresses de père se trouvaient impuissantes à la retenir sur le bord de la tombe. Il ne recevait aucune nouvelle de Victorin, il n'espérait plus...

Toutefois, Flegeton voyait avec assiduité M^{me} Beliotte. Mais un soir il entra d'un air égaré chez la gouvernante.

étude pour les grands intérêts qui vous sont confiés, l'importance nombre de vos délibérations.

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

Voici le programme du concert qui sera donné demain samedi 7 novembre, au Grand-Théâtre, par M^{lles} Thérèse et Maria Angello, au bénéfice des indigents de Lyon et des inondés de la

PREMIÈRE PARTIE.

ouverture cérémoniale, de Weber.
pour des Deux Avoies, de Grétry.
stoso du grand concerto de Vieux-Temps, exécuté par M^{lle} Thérèse.
gio et rondo du même concerto, exécutés par M^{lle} Maria.

DEUXIÈME PARTIE.

Danse des Astres, de Félicien David.
de Bélsaire, de Donizetti, chanté par MM. Chaunier et Albertini.
vième air varié de Bériot, exécuté par M^{lle} Thérèse.
Ruines d'Athènes, marche et chœurs, de Beethoven.
rondo russe, de Bériot, exécuté par M^{lle} Maria.

TROISIÈME PARTIE.

Marche triomphale, de Ries.
Variations de Rodde, chantées par M^{me} Hébert.
Souvenir de Bellini, d'Artet, exécuté par M^{lle} Thérèse.
Dan de la Part du Diable, exécuté par M^{lles} Thérèse et Maria.
Grand duo de Sémirants, de Rossini, chanté par M^{mes} Wildmann et Angello.
Carnaval de Milan, avec introduction et variations burlesques, joué pour la première fois par M^{lles} Thérèse et Maria.
Orchestre, composé de 300 exécutants, sera dirigé par M. Haiml.

La salle sera éclairée à giorno.
PLACES. — Les places de loges, de stalles et d'orchestre ont déjà toutes retenues, il ne sera délivré aux bureaux que les places ci-après : premières galeries, 6 f.; deuxième galeries, 4 f.; troisième galeries, 2 f.; quatrième galeries, 1 f. 50 c.; cinquième galeries, 4 f.
Le concert commencera à sept heures; les portes et les bureaux seront ouverts à cinq heures et trois quarts.

Le 18 octobre, entre sept et huit heures du matin, plusieurs habitants de Saint-Maurice-en-Gourgois se trouvaient sur la rive gauche de la Loire, occupés à retirer du fleuve les objets qu'ils pouvaient saisir. En face, sur la rive droite, étaient quelques habitants de Saint-Paul-en-Cornillon. Ces derniers, croyant sans doute que les habitants de Saint-Maurice retiraient les objets échoués par la Loire pour se les approprier, leur ont tiré plusieurs coups de fusil, qui ont atteint les nommés Pierre Seguin, Jean-Marie Guichard, le premier à la cheville et le second au genou.

Les blessures sont très graves, et M. le docteur Gonon, de Firmigny, appelé pour donner ses soins aux blessés, n'a encore pu extraire les balles. On pense que l'amputation deviendra peut-être nécessaire.

Le parquet de Saint-Etienne est saisi de cette affaire. Pierre et Jacques Galonnaire frères viennent d'être arrêtés à Saint-Paul-en-Cornillon comme auteurs des blessures faites à Seguin et à Guichard.

— On lit dans le Journal de Saint-Etienne :
Tout ce que Saint-Etienne compte de notabilités assistait hier, à l'église Saint-Charles, au service funèbre d'une femme dont le nom résume à lui seul une longue série de bonnes œuvres. M^{me} Peyret-Dubois, si bien connue de tous les malheureux dont elle a été la providence, est morte presque subitement. Samedi matin, elle faisait encore le bonheur de ses enfants, sa santé ne causant aucune inquiétude; le soir elle était ravie à leur amour.

Le mort, qui ne pardonne pas, devait cependant épargner ceux qui la perte n'en est pas une seulement pour leur famille, mais pour le monde.

La fin prématurée d'une femme de bien qui fit un si bel usage de sa fortune laissera dans toutes les classes de Saint-Etienne un cruel, et les vifs et unanimes regrets qui lui survivront pour ne seuls adoucir le coup affreux qui frappe à la fois ses enfants, ses amis et les pauvres.

Quelques uns des établissements de bienfaisance qu'elle protégeait de son zèle infatigable assistaient aux funérailles de M^{me} Peyret-Dubois; des processions de petites filles en deuil, avec des cierges et des bannières voilées de gaze noire, ont accompagné son convoi jusqu'à sa dernière demeure, en joignant leurs can-

— Je suis un homme perdu, ruiné, lui dit-il; il faut que j'épouse la fille du colonel, il le faut, il le faut. Victorin est arrivé, Victorin est ici, Victorinendra ce soir. Il faut que j'épouse la fille du colonel, ou je suis un homme ruiné!

— Ruiné? fit la gouvernante avec frayeur.
— Oui, ruiné! répéta le banquier dont le trouble était extrême. et si le colonel ne me donne pas sa fille, il est ruiné avec moi. Oui, ma chère madame Beliotte. Le colonel m'a confié sa fortune; et il faut que je devienne son gendre et qu'il m'appuie de son nom sa fortune et la mienne courent les plus grands dangers; il faut que j'épouse la fille du colonel et que je devienne son gendre, alors nous nous

gouvernante tremblait de tous ses membres. Elle voyait enfin clair dans les intentions du banquier. Cependant elle se trouvait compromise de son côté; elle était impossible de retourner sur ses pas. Flegeton lui expliqua les dangers, et lui persuada que, s'il en arrivait à épouser la fille du colonel, le danger qui menaçait sa fortune et celle de Tyndal s'évanouirait.

— Victorin était en effet de retour à Paris. Il avait perdu son temps et déshonoré le peu qu'il possédait. Il s'était échappé dans le plus grand secret du prétendu château où le retenait, presque malgré lui, le banquier de confiance du banquier, et avait fait le voyage à pied. Mais, arrivé à Paris, il avait appris qu'Andrée, dont il n'avait pas eu de nouvelles depuis son départ d'Auteuil, n'était pas mariée. Pendant que le colonel réfléchissait à sa prière, il se présenta chez lui.

— La domestique à laquelle M^{me} Beliotte avait donné ses instructions, introduisit le sculpteur dans la villa; elle lui fit traverser le jardin, la tonnelle où se trouvait assise tristement la pauvre Andrée. Elle tombait. Les rayons du soleil couchant traversaient les branches des arbres et parsemaient de rouges losanges les murailles de feuillage de la tonnelle. Le ciel était pur; l'air était embaumé du parfum des fleurs.

— Assise sur un banc de gazon, les mains sur ses genoux, le sculpteur, qui semblait écouter avec recueillement le soupir du bonheur passé, et le dernier écho des joies qui vibraient dans son cœur, la malheureuse éclairait par intervalle son pâle visage et ses yeux éteints.

— Elle considéra un moment avec stupeur. Enfin un cri douloureux s'échappa de sa poitrine; il se précipita aux genoux d'Andrée.
— Andrée! Andrée! dit-il d'une voix entrecoupée de soupirs, de larmes, de larmes, qu'est-il donc arrivé, grand Dieu!...
— La jeune fille le regarda fixement. Sa paupière s'élargit, sa respiration se pressa, ses lèvres remuèrent, et tout-à-coup un sourire épanouit son visage.

— Oh! non, ce n'est pas lui! dit-elle.
(La suite à un prochain numéro.)

tiques funèbres aux prières de l'église, qui avait donné un grand éclat à la triste cérémonie dans laquelle elle avait aussi à pleurer la modeste dispensatrice d'aumônes nombreuses et de bienfaits multipliés. La physionomie de cette foule affligée, auprès du cercueil de M^{me} Peyret-Dubois, disait assez qu'une pareille mort est un malheur public.

— On lit dans le même journal :
« M. Gubian, membre du conseil-général, ex-maire de Roanne, après une longue tournée qu'il a entreprise pour éveiller des sympathies en faveur de ses compatriotes, a traversé Saint-Etienne samedi dernier. Comme il l'a dit avec l'esprit du cœur, il ne venait pas pour nous solliciter, mais pour nous remercier. Au nom de sa ville tout entière, M. Gubian a témoigné à notre commission de secours, présidée par M. le sous-préfet, la reconnaissance la plus vive envers la population de Saint-Etienne, qui a secouru Roanne avec tant de promptitude. Ses remerciements, chaudement et éloquemment exprimés, ont fait vibrer la poitrine de tous ceux qui les ont entendus.

« Le premier pain que nous ayons acheté pour nos pauvres, s'est-il écrié, c'est avec votre argent. Désormais, entre Saint-Etienne et Roanne, c'est à la vie et à la mort ! »
« Un troisième secours de 10,000 f., qui complète une somme de 25,000 f., vient d'être adressé à Roanne. Les malheureux qui se trouvent sans asile par suite des désastres, et qui n'ont d'espoir que dans la charité publique, sont au nombre de 2,000. Ce triste personnel absorbe chaque jour 1,500 f. sur les ressources que la bienfaisance met à sa disposition. Jusqu'à présent, Saint-Etienne a donc assuré aux affligés de Roanne dix-sept jours de nourriture.

« La charité stéphanoise ne se ralentit pas. Nous avons une longue liste de souscriptions à publier vendredi; aujourd'hui, le chiffre des dons parvenus à notre comité dépasse 65,000 f., indépendamment d'un nombreux envoi de linge et d'effets. »
— Nous lisons dans la Mouche :

« Journallement on voit circuler sur les bateaux à vapeur de la Saône, de Chalon à Lyon, des chaises de poste appartenant à des touristes anglais, qui trouvent une grande économie à s'embarquer ainsi avec leurs véhicules terrestres. Ces bons insulaires, soit par nationalité, soit par originalité, soit enfin pour éviter les regards obséquieux de ces Français nés malins, préfèrent, même sur un bateau, rester casemates dans leurs voitures.

« Le jour où la Mouche est partie, l'Aigle transportait trois chaises de poste renfermant trois familles anglaises. Avidement, le diptère rôdait autour de ces voitures exhalant une odeur d'outre-mer sui generis, espérant bien saisir quelques uns de ces types qui n'appartiennent qu'à nos excentriques voisins. En effet, il ne tarda pas à voir ses espérances se réaliser, et ses oreilles comme ses yeux s'ouvrirent au dialogue suivant :
« — Garçonne! garçonne! apportez le déjeuner à nous.
« — Si ces messieurs et ces dames voulaient descendre à la salle à manger, ils s'y trouveraient plus commodément.
« — Garçonne, taisez-vous; nous n'avons pas descendre, nous toujours rester chez nous.
« — C'est fort bien; on vous servira chez vous. Que désirez monsieur ?

« — Une toute petite déjeuner : six biftecks aux pommes, six côtelettes de veau, beaucoup de rognons de mouton, beaucoup de pommes de terre au naturel, beaucoup, beaucoup, et du beurre frais et du thé beaucoup.
« — C'est bien; vous allez être servis. »
« Un instant après, le garçon arrive avec les mets demandés, et rien n'était plaisant comme de voir entrer par une portière les plats garnis et sortir par l'autre dégarnis. Nous étant placés à distance, il nous semblait voir une voiture affamée prendre un confortable repas.

« Une heure après, rôdant autour de la chaise de poste, nous entendîmes de sonores ronflements : les Anglais digéraient; la salle à manger s'était transformée en chambre à coucher. Nos braves insulaires se montraient fort peu soucieux de la beauté des sites et des richesses naturelles des bords de la Saône. Aussi ne fûmes-nous plus étonnés de cette réponse d'un Anglais auquel on demandait ce qu'il avait remarqué d'intéressant dans toute la France qu'il venait de parcourir : « Je n'avais remarqué, dit-il, que je n'avais mangé beaucoup et dormi beaucoup, beaucoup... »

— Le bataillon du 68^e et la demi-batterie d'artillerie cantonnés à Nantua doivent, assure-t-on, y rester jusqu'à la fin de l'hiver. On est généralement satisfait de la conduite de ces militaires; et MM. les officiers s'applaudissent du gracieux accueil qu'ils ont reçu dans les salons.

— Encore une victime de la fièvre typhoïde ! M. Poncet, maire de Martignat, vient de succomber sous ce fléau, laissant sa femme et un de ses fils en proie à la même maladie. M. Poncet est regretté comme père de famille et comme administrateur. Il s'est surtout distingué par son zèle et son activité à défendre les intérêts de sa commune contre les prétentions féodales des ci-devant seigneurs de la contrée. Il était âgé de 59 ans.

— Neuf Espagnols réfugiés se sont présentés au secrétariat de la mairie de Nantua, et ont demandé du travail. Sur le refus du maire de leur donner de l'occupation, attendu l'absence de travaux communaux à effectuer, ils ont déclaré qu'ils étaient sans ressources; alors une distribution de pain leur a été faite, et on leur a permis de résider pendant deux jours dans la ville, afin qu'ils pussent chercher à se procurer de l'ouvrage.

— On écrit de Tournon :
« Un assassinat d'une nature rare vient d'être commis dans la commune de Gilhoc, canton de Lamastre, arrondissement de Tournon.

« La fille P..., âgée de vingt ans, recevait depuis deux ans les assiduités du jeune A. S..., âgé de vingt-un ans, élève de l'hospice de Valence, demeurant à Gilhoc, où il exerce la profession de cultivateur à la journée, lorsque, le 25 octobre dernier, elle fut rencontrée revenant du village de Gilhoc pour se rendre dans son domicile, qui est à trois quarts d'heure de distance, par A. S..., qui parut mystifié de voir un rival accompagner sa maîtresse, rival d'autant plus redoutable qu'il avait de la fortune, tandis que lui-même n'offrait d'autre ressource que le fruit de son travail journalier.

« Le mariage de la jeune P... parut à sa mère plus convenable avec le fortuné cousin qu'avec A. S...; de là son irritation contre ce dernier.

« Le jour de la rencontre de cette fille avec son cousin, et lorsqu'elle fut arrivée dans son domicile, A. S... s'y rendit et adressa de vifs reproches à sa maîtresse, lorsque la mère, qui était dans son écurie, l'aperçut, se saisit d'un fusil qu'elle déchargea sur A. S..., qui était à une distance de cinq mètres, et l'atteignit au bas-ventre.

« Le malheureux A. S... a succombé une heure après à la gravité de sa blessure.
« La justice s'est transportée sur les lieux; la mère et la fille ont été arrêtées et conduites dans les prisons de Tournon. »

— On lit dans le Patriote des Alpes :
« Le courrier de Lyon du 1^{er} novembre n'est arrivé qu'aujourd'hui 2 novembre à trois heures de l'après-midi. C'est un retard de près de vingt-quatre heures.

« Ce retard est attribué à un accident qui serait arrivé près de Sens à la malle-poste de Paris. S'il en est ainsi, on ne comprend pas qu'après quelques heures d'attente à Lyon, on n'ait pas fait partir le courrier de cette ville pour Grenoble, et que le courrier de Grenoble pour Gap ait dû, par suite, éprouver un retard égal.

« Les relations de Grenoble avec Lyon et avec Gap ne peuvent pas être subordonnées aux arrivages de Paris, et il n'y a pas d'exemple, nous le croyons, d'abus semblable à celui que nous signalons. Ne dirait-on pas que l'administration de M. Conte prend à tâche de justifier les nombreuses et vives critiques dont elle est depuis longtemps l'objet ? »

— On lit dans la même feuille :
« M. le préfet de l'Isère publie un état des demandes pressantes qu'il a adressées à l'administration centrale pour obtenir l'autorisation de faire exécuter d'urgence des travaux publics sur plusieurs points du département.

« Si toutes ces demandes étaient accueillies, des ateliers de charité pourraient, dit-il, être établis pour des travaux dont le chiffre total dépasserait quatre millions et demi.

« Il y aurait bien des retranchements à faire dans cette longue nomenclature. On y trouve, en effet, les frais annuels d'entretien des routes et chemins, lesquels se répartissent sur toute l'année et ne peuvent être dépensés en ateliers de charité; des travaux d'art qu'on ne saurait non plus exécuter ainsi; des projets qui ne sont pas encore approuvés et pourrout ne pas l'être de long-temps; d'autres projets qui sont portés pour la totalité de la dépense, et qui ne sont cependant susceptibles que d'une exécution partielle.

« Mais il n'y a pas de mal à demander beaucoup pour obtenir un peu; il n'y en a pas non plus, dans des circonstances critiques où le sang froid est si utile, à rassurer quelque peu les imaginations qui s'inquiètent outre mesure, pourvu qu'on ne s'endorme pas soi-même dans une fausse sécurité.

« Nous ne réduirons pas à leur juste valeur les promesses de travail que nous donne M. le préfet pour cet hiver. Nous ferons remarquer seulement que Grenoble n'a qu'une part fort minime et tout-à-fait éventuelle dans cette large dotation de travaux publics.

« Soixante mille francs qui pourront être dépensés par le génie militaire dans la place de Grenoble et au fort Barraux, c'est là tout ce que nous trouvons, et l'on ne nous dit pas que ces travaux soient autorisés; on ne nous fait pas connaître quelle en est la nature et comment ils pourront être faits en ateliers de charité. Nous ne pouvons donc, jusqu'à nouveaux renseignements, faire fonds là-dessus, et cependant, cet article retranché, il ne reste rien pour Grenoble.

« Du travail donné aux ouvriers sans ouvrage d'une ville n'est un bienfait qu'autant qu'il n'exige pas un déplacement; car, à cette condition seule, le salaire peut, à grand-peine encore, assurer la subsistance de la famille. C'est donc au milieu même des populations agglomérées, là où les besoins sont à la fois plus nombreux et plus pressants, qu'une administration éclairée et bienveillante doit créer des ateliers de secours. C'est ne rien faire, ou tout au moins faire trop peu, que de les porter au loin.

« Et pour Grenoble, M. le préfet de l'Isère avait bien quelques motifs pour une sollicitude de ce genre; car il n'ignore pas à qui cette ville doit l'ajournement d'un important travail qui eût été, dans cette mauvaise saison, une précieuse ressource. »

On sait que le gouvernement français a demandé à celui des Etats-Unis l'extradition d'un notaire de Sarreguemines, Lucien-Nicolas Metzger, accusé de faux dans l'exercice de ses fonctions, de banqueroute frauduleuse et d'abus de confiance. Metzger, ayant cherché un refuge aux Etats-Unis, a été reconnu et arrêté à New-York. Le tribunal de simple police a eu à statuer sur la demande d'extradition, et les débats de cette affaire ont duré du 29 septembre au 9 octobre. Metzger s'est refusé à répondre à aucune question. Le tribunal devait rendre sa décision quelques jours après les débats.

Parmi les témoins entendus, il en est un qui a excité au plus haut point l'attention publique. C'est une des victimes de Metzger. Un des journaux français de New-York parle de lui en ces termes dans son compte-rendu :

Plusieurs personnes sont présentes comme témoins; le tribunal fait retirer dans une pièce voisine ceux qu'on n'interrogera que plus tard, s'il y a lieu, et retient le sieur Joseph Karst, qui déclare parfaitement reconnaître le prisonnier pour être Lucien-Nicolas Metzger, ex-notaire en France. Il le connaît depuis plus de douze ans, et il a eu recours à lui à plusieurs reprises, comme notaire.

Vers la fin de 1843, il s'adressa à Metzger pour emprunter 20,000 fr., et à cet effet il souscrivit une obligation hypothécaire sur laquelle Metzger promit de lui procurer des fonds. Plusieurs semaines s'écoulèrent sans résultat satisfaisant. Metzger avoua avoir touché les 20,000 fr., les avoir mis en circulation, mais promit de les rendre bientôt. Las d'attendre, le témoin menaça du procureur du roi, et Metzger, effrayé, quitta Sarreguemines le 5 février 1844, sous prétexte de se rendre à Metz pour affaire. Il ne revint plus.

Le témoin fit serment de poursuivre Metzger, dût-il y employer dix ans de sa vie. Après s'être muni de passeports et de fonds, il quitta sa femme, son domicile, et commença ses recherches. Il trouva son premier indice en lisant le livre des voyageurs à un hôtel de Sarrelouis, sur lequel il crut reconnaître l'écriture de Metzger dans un nom supposé. Il s'informa; le signalement qu'on lui donna répondait à celui de Metzger, et le voilà courant après son notaire. Il parcourut successivement Mayence, Dildorf, Bruxelles, Malines, Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Londres. Dans cette dernière ville il perdit sa trace; mais, sur quelques indices qui lui furent fournis, il se rendit à Anvers et s'embarqua pour les Etats-Unis. Il arrive à New-York et retrouve cette écriture si connue de lui sur un registre d'hôtel; le nom désigné est un nom d'emprunt, mais toutefois celui qui le porte a quitté New-York depuis quelque temps.

Le témoin ne se rebute pas; il recommence sa course à l'aventure; il visite successivement Philadelphie, Cincinnati, Pittsburg, Louisville, Saint-Louis, Fort-Melinger, Hermanstadt, etc., etc. Il est à bout de fonds; il travaille comme tanneur, çà et là, pendant quelques jours, jusqu'à ce qu'il ait assez d'argent pour continuer sa route; et enfin il arrive à Troy, où il retrouve, voit et interpelle Metzger, le prisonnier ici présent. Ils restent quelques jours ensemble, et, poussé par son bon cœur et aussi par l'espoir d'être payé de ses 20,000 fr., il prête quelque argent à Metzger, qui attendait des fonds de France. Metzger lui avoue avoir confié une somme de 4,800 dollars à son ancien patron, Lacour, maintenant fabricant d'allumettes à New-York; il donne même un ordre sur cet autre ex-notaire. 300 dollars sont ainsi recouvrés; mais bientôt Joseph Karst change d'idée, et Metzger est livré au consulat de France, qui, depuis long-temps déjà, était à sa recherche, et qui avait même été autorisé à mettre sa capture à prix.

L'extradition du notaire Metzger du territoire de l'Union sera la première qui aura été ordonnée en vertu du récent traité passé entre les Etats-Unis et la France.

Nouvelles diverses.

Le conseil municipal de Paris vient de voter 50,000 f. pour être

adressés aux malheureux inondés de la Loire. Le désastre de ces contrées, qui est sans exemple dans l'histoire des calamités qui ont sévi sur les bords de ce grand fleuve, autorise suffisamment les représentants de la ville de Paris à prendre une noble et généreuse initiative.

— Les journaux des Etats Unis parlent tous de l'extrême abondance de la récolte des céréales, dépassant même toutes les espérances qu'on avait pu en concevoir. Chaque jour d'immenses chargements de maïs, de blé, de farine de froment partent des ports de l'Union; de nouveaux navires y sont affectés. On dit inculcables les quantités de subsistances de toutes sortes qui arriveront en Angleterre au mois de décembre prochain.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la liste par ordre de mérite des élèves nommés à l'Ecole Polytechnique, par décision ministérielle du 1^{er} novembre 1846, d'après le classement du jury d'admission constitué par l'ordonnance du 30 octobre 1844. Cette liste contient cent trente noms, sans qu'aucune désignation spéciale permette de reconnaître à quelles académies appartiennent les élèves reçus.

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

Le comte das Antas poursuit sa marche sur Lisbonne; il est entré à Coimbra à la tête de 2,500 hommes. D'autres forces marchent aussi sur la capitale, envoyées par les autres provinces. Le dénouement ne peut donc pas tarder, et tout fait espérer qu'il sera des plus heureux. Les troupes espagnoles qui garnissaient la frontière du côté de l'Andalousie se sont retirées pour rentrer dans leurs cantonnements.

— Le *Morning-Chronicle* annonce positivement que Saldanha aurait donné, au nom de la reine, au capitaine commandant la frégate *Rainha*, navire stationnaire de Belem, l'ordre d'arrêter les frères Cabral et de les retenir prisonniers à son bord sans leur permettre de communiquer avec la terre, s'ils arrivaient par le *Royal Tar*. Cet ordre a causé une vive sensation dans tout le parti cabraliste, qui le regarde comme le coup de mort pour sa cause. Ce parti se déclare trahi par Saldanha, et prétend qu'en armant la population de Lisbonne, il n'a fait qu'armer les ennemis des Cabral.

On lit dans une autre lettre datée de Lisbonne, 24, et adressée au même journal: « Le gouverneur civil et toutes les autorités de Santarem sont arrivés ici le 29 au soir; ils ont dû s'enfuir précipitamment, le peuple s'étant révolté. Les troupes stationnées à Santarem avaient été appelées dans l'Alentejo au secours du général Salazar, serré de près par les insurgés.

» On dit qu'il est arrivé des bulletins officiels annonçant la défaite du général Salazar par les troupes révoltées sorties d'Evora. Cela expliquerait comment le 1^{er} et le 4^e régiments d'infanterie auraient quitté Santarem pour rallier les débris de la division battue. Tout marche bien à Oporto. La junte a nommé un ministre tiré de son sein. Tous les décrets sont rendus au nom de la reine. Le gouvernement de Lisbonne perd chaque jour du terrain. »

ESPAGNE.

MADRID, le 30 octobre. — La chambre des députés et le sénat

sont convoqués pour aujourd'hui afin de recevoir une communication du gouvernement. Selon les uns, il s'agirait du décret de prorogation des cortès; suivant les autres, ce serait un décret portant dissolution. Prorogation ou dissolution, il importe assez peu; les cortès sont bien et duement mortes, moralement du moins, quand même la nouvelle loi électorale ne les aurait pas déjà tuées.

Les bruits de crise ministérielle varient, mais ne cessent pas. L'autre jour c'étaient Sanz et Caneja qui avaient, disait-on, donné leur démission. On prétend aujourd'hui que c'est Mon, pendant que d'autres affirment au contraire qu'il va prendre la présidence du conseil en le composant exclusivement de ses amis.

En attendant le dénouement de ces mesquines intrigues d'ambitieux courtisans, le peuple dont personne de nos gouvernants ne songe à s'occuper, le peuple souffre et se plaint. Le pain et la viande viennent de subir une augmentation de prix assez considérable, et d'un jour à l'autre on en craint une nouvelle non seulement dans le pain et la viande, mais encore dans les autres objets de première nécessité. Nous payons les frais des fêtes princières.

L'arrestation d'une trentaine d'individus, tel a été le résultat, dirai-je, de l'échauffourée ou de la farce de Saragosse. Le fait est que l'opinion sur la nature de cet événement ne se trouve pas fixée parfaitement. Il y a des gens qui n'y voient qu'une machination de la police tendant à compromettre quelques patriotes pour s'en débarrasser plus facilement, tandis que d'autres personnes pensent y découvrir une tentative avortée. Toujours est-il qu'un de mes amis, qui m'a écrit de cette ville, m'annonce qu'on a été fort surpris de voir, vers une heure de nuit, les officiers de la garnison accourir à leurs quartiers et les autorités à leurs postes, sans que personne se doutât le moins du monde de ce qui se passait. Je crois, au reste, qu'il n'y a eu ni morts ni blessés. Si la police a cherché à jouer à l'émeute, qu'elle y prenne garde; ce jeu pourrait devenir dangereux pour elle, dans une ville surtout où les éléments de mécontentement sont nombreux.

Les dernières nouvelles que j'aie reçues du Portugal sont datées de Lisbonne le 22. Cette ville présentait plus d'un signe d'agitation qui pouvait faire pressager quelque catastrophe. L'autorité du gouvernement de la reine ne s'étendait guère au-delà des faubourgs de Lisbonne, et les communications avec les autres parties du royaume étaient à peu près interceptées. La reine, malgré tout, s'obstinait à ne pas céder, encouragée, à ce que l'on prétend, par la diplomatie de mon pays et celle du vôtre.

Si ceux qui dirigent la révolution portugaise étaient des hommes d'énergie et de principes fortement arrêtés, je dirais: pas de nouvelles, bonnes nouvelles; mais je crains fort que les directeurs des juntes ne manquent de décision.

Bulletin de la Bourse de Paris du 4 novembre 1846.

La Bourse a été à peu près dénuée d'intérêt. On n'a fait avant l'ouverture qu'une affaire à 82 77 1/2, et le premier cours au parquet a été 82 75. Après être resté quelque temps offert à ce prix, le 5 est monté graduellement à 82 85, et il a fermé au parquet à 82 80. Après la clôture, le 3 a été un moment à 82 87 1/2, mais le dernier cours a été 82 85. Affaires moyennes.

Les chemins de fer se sont traités un peu en hausse; on a tant baissé

depuis quelque temps, qu'on semble vouloir s'arrêter un peu dans cette voie. Il est à craindre cependant que la baisse ne recommence au moment où les appels de fonds devront avoir lieu.

Trois pour cent.....	82 75	Versailles (rive droite)...	400 »
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche)...	262 50
Quatre et demi pour cent.	112 »	Paris à Orléans.....	1235 »
Cinq pour cent.....	117 75	Paris à Rouen.....	105 »
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	685 »
Trois pour cent belge....	»	Avignon à Marseille.....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	98 »	Strasbourg à Bâle.....	217 50
Cinq pour cent belge.....	102 1/4	Orléans à Vierzon.....	572 50
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Bordeaux.....	535 »
Récépissés Rothschild....	102 »	Amiens à Boulogne.....	460 »
Cinq pour cent romain....	102 3/8	Montereau à Troyes....	330 »
Trois pour cent espagnol.	»	Chemin du Nord.....	663 75
Banque de France.....	3472 50	Dieppe et Fécamp.....	335 »
Comptoir d'Escompte.....	»	Paris à Strasbourg.....	482 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	487 50
Caisse Lafitte.....	1215 »	Paris à Lyon.....	497 50
Obligations de Paris.....	1195 »	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.			
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à Cette.....	»
		Bordeaux à la Teste....	»

Bourse de Lyon du jeudi 5 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	877 50	»	877 50	877 50
prime d. 10.	»	»	882 50	»	888 75	888 75
Paris à Orléans.	»	»	1257 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	1241 25	»	1250	»
Paris à Rouen.	»	»	907 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	918 75	917 50
Orléans à Vierzon.	»	»	572 50	575	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	663 75	666 25	665	666 25
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon.	»	»	500	501 25	498 75	501 25
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois d'octobre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :	
752 balles ou parties d'organin, pesant ensemble net	64,423 kil.
704 — de trame, —	44,254
405 — de grège, —	38,574
114 — de soies diverses, —	4,999
58 parties de bobines pleines et vides, —	667
2,055 numéros placés.	Poids total, 152,694 kil.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Par-devant le tribunal civil de Lyon.

Adjudication au samedi 21 novembre 1846, dix heures du matin,

D'UNE GRANDE ET BELLE

MAISON

RÉCEMMENT CONSTRUITE,

avec terrasse au-dessus, une cour et deux petits corps de bâtiments.

Le tout est contigu et forme un seul tènement propre à un atelier de teinture pour les soies, et est situé à Lyon, quai de l'Observance.

Cette vente a lieu au préjudice de Pierre Hélaïne, ci-devant teinturier en soie à Lyon, et actuellement en faillite;

Et en présence de MM. Antoine Girard, négociant à Lyon, rue des Augustins, n. 8, et Henri Roland, arbitre de commerce, domicilié à Lyon, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 3, agissant en qualité de syndics définitifs de la faillite dudit Pierre Hélaïne.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de soixante-dix mille francs; ci..... 70,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Rejaunier, avoué poursuivant la vente, et au greffe du tribunal civil de Lyon pour voir le cahier des charges. (2421)

ETUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

AVIS. On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 fr., l'autre du prix de 70,000 fr. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vuy, notaire à Lyon.

On demande des capitaux à placer par hypothèque sur des immeubles dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser audit M^e Vuy. (3618)

A VENDRE pour cause de santé. — Un ancien fonds de mercerie et bonneterie dans un bon quartier.

S'adresser à MM. Benoit frère et sœur, grande rue Mercière, 27. (4398)

RASOIRS-DUCROT.

M. DUCROT, de Villefranche, dont les Rasoirs sont si avantageusement connus dans le public par la supériorité de leur trempe, et dont les journaux de la localité ont fait l'éloge le plus brillant comme le plus mérité, demeure actuellement à Lyon, place Saint-Laurent, n. 6. (4373)

Piano à louer ou à vendre.

Il est à six octaves et demi. S'adresser quai d'Orléans, 17, au 1^{er}. (4382)

NOUVEAU SERVICE RÉGULIER EN POSTE DE MACON A AUTUN EN DOUZE HEURES.

Les départs ont lieu tous les jours, à dater du 1^{er} novembre, aussitôt après l'arrivée des bateaux à vapeur de Lyon. Ce service dessert : Cluny, Salornay-sur-Guye, la Croisée, Blanzay, Mont Saint-Vincent, Marmagne, et correspond directement avec le Creuzot.

BUREAUX PRINCIPAUX :

MACON, chez M. Taupenot fils, directeur des Berlines-Postes du Commerce, quai du Nord.

CLUNY, chez M. Piguet, dit François.

LA CROISÉE, chez M. Bernot, aubergiste.

BLANZAY, chez M. Lagrion.

MARMAGNE, chez M. Nectoux.

AUTUN, au bureau des Messageries Générales de France.

(1584)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

AVIS AU COMMERCE.

Service de la Compagnie Générale DES REMORQUEURS DE LA LOIRE.

En attendant que les canaux qui ont souffert des ravages de l'inondation puissent être rendus à la circulation, notre sollicitude se porte dès à présent sur les moyens de renouer les communications entre Orléans et Roanne, en organisant par remorqueurs un service de transport d'Orléans à Digoin, et de là jusqu'à Roanne par le roulage. Ce service temporaire satisfera aux besoins les plus pressants dans un moment où les routes sont crevées et le roulage encombré. Nous en réglerons les conditions de manière à contenir les intérêts.

Orléans, le 26 octobre 1846.

Le directeur-gérant de la Compagnie Générale des Remorqueurs de la Loire, S. MOREL. (1588)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS, ET DES BLATTES DITS CAFARDS.

Ce remède, approuvé par la Faculté de médecine, n'est pas nuisible à la santé de l'homme et des animaux domestiques. Les syndicats de la boulangerie de Paris et de Lyon, ainsi que les syndicats d'un grand nombre de villes de France et de l'étranger, ont attesté son efficacité pour la destruction complète des rats et souris, et des blattes dits cafards.

Lorsqu'on emploie ce remède selon les indications, on donne le tout à l'épreuve et sans payer d'avance.

S'adresser, rue Romarin, n. 11, à l'entresol, ou à M. Ronguon, épicière, même maison; au concierge du syndicat de la boulangerie de la ville de Lyon; à M. Bony, marchand de vin, rue Ferrandière, n. 12. (4388)

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

MM. BONTHOUX et ROGIE frères, marchands de chevaux, ont l'honneur de prévenir MM. les Lyonnais qu'il leur arrivera, le 7 novembre courant, cinquante chevaux de luxe et vingt chevaux à deux fins à l'hôtel du Cheval-Blanc et à l'hôtel du Flacon-d'Argent, à la Guillotière. (4395)

UN TRÈS BON CONSEIL.

Les personnes qui craignent le froid aux pieds, Celles qui craignent l'humidité aux pieds, Celles qui ont les pieds malades, Celles qui ont des durillons et des cors, Celles dont les pieds enflent, Celles dont la transpiration est arrêtée, Celles même qui ont la goutte et des rhumatismes,

Sont conseillées d'aller à la grande fabrique de pantoufles, rue du Palais-Grillet, 15. Elles y trouveront des chaussures en CAOUTCHOUC, tout ce qu'il y a de plus souple, de plus imperméable et de plus chaud, à des prix fixes et très modérés. (4392)

CIMENT-MARBRE.

AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE.

Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie.

S'adresser pour la vente et la pose :

A MM. Gauthier frères, rue de la Liberté, à Per-rache;

Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour;

Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

MIGNOT, FUMISTE,

Garantit les cheminées des inconvénients de la fumée. — Rue Tupin, 22, au 1^{er}. (4397)

AVIS. PENSION BOURGEOISE POUR DAME dans un des beaux quartiers de Lyon.

S'adresser au Salon de Lecture, rue du Péral, n. 16. (4399)

AVIS Le sieur PACHE, traiteur, cours Morand, n. 4, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ajouter à son établissement un salon au 1^{er} étage, spécialement destiné pour les dîners de commande.

Toutes les nuits de bal au Colisée, on tiendra ouvert à partir de samedi prochain 7 du courant. (4400)

COMMERCE DE PIANOS.

M. PAJOT, facteur de pianos, rue de Bourbon, n. 6, étant déterminé à ne plus faire la location des pianos, vendra au rabais tous ceux qu'il retire, et à l'avenir on trouvera constamment chez lui un grand choix de pianos de tous facteurs et de tous prix. (1579)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSILY FILS. Rue de la Poulaille, 19.